



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180410-30

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 3 avril 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 avril 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Christiane SAMSON à Jeannine SUAREZ  
Aline LEBREF à Jean Louis GADOUX  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE  
Jacques COUDOUR à Patrick SAUZEDDE  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Carine BRODIN à Nicole GIRY  
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Françoise KORCZENIUK, Didier CORNET.

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Christine PETRUCCI, Stéphanie BERNARD, David POMMERETTE.

**Secrétaire de séance :** Benoît GENEIX

**VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES**

**Rapporteur :** Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

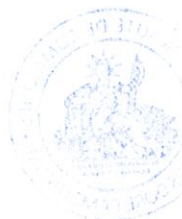
3

Conseillers représentés :

7

Total votants :

53



**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;  
**Vu** le Code Général de Impôts ;  
 Après avis de la Commission des Finances,

Le rapporteur expose que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne dispose de 5 ans, à partir de la fusion, pour instaurer un taux unique de TEOM pour l'ensemble de son territoire. Pendant cette période, elle peut, si elle le souhaite, continuer à appliquer des taux différents pour chacun des anciens EPCI.

C'est le choix qui a été fait par le Conseil Communautaire en 2017, tout en faisant évoluer chaque taux vers un taux unique en 2021.

Ayant entendu l'exposé qui précède,  
 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Fixe** les taux de TEOM 2018 comme suit :

Territoire	Taux	Produit attendu
TEOM - territoire EABN	14.66	825 3595 €
TEOM - territoire CCMT	15.74	1 002 373 €
TEOM - territoire CCPC	15.47	1 265 286 €
TEOM - territoire TC - taux réduit	10.78	712 451 €
TEOM - territoire TC - taux plein	12.22	1 398 646 €

- **Charge** le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

TOTAL VOTANTS : 53      Conseillers présents : 46      Représentés : 7      Non-participation :  
**TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 41**      Pour : 41      Contre : 1 – M. DELPOSEN  
 Abstentions : 11 - Didier ROMEUF – P. PERRIN – J. BROUSSE – G. DUBIEN - S. THEALLIER – C. PETRUCCI – P. CAYRE  
 J. SUAREZ – C. SAMSON – C. MAZELLIER – M. GONIN

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

